



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260223-D_23-02-2026-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Lettre d'informations n°22 - Janvier 2026



Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage

Le mandat municipal qui s'achèvera dans quelques semaines aura permis de conforter notre collectivité dans un contexte marqué par de multiples crises qui ont profondément impacté nos finances.

Durant ce mandat, le périmètre du SMGV a continué à progresser puisque nous avons eu le plaisir d'intégrer les Communautés de communes de Loué - Noyen - Bruilon et du Maine Saosnois portant à 14 le nombre de collectivités membres du SMGV. Avec ces adhésions, le SMGV assure désormais la gestion et l'entretien de 27 aires d'accueil soit 484 places de stationnement modernes et pratiques auxquelles il convient d'ajouter les deux aires de grand passage du Mans et de la Flèche. Par ailleurs, en décembre 2025, le Comité syndical a validé l'adhésion de la Communauté Urbaine d'Alençon qui sera effective au 1^{er} juillet 2026.

Sensible au contexte économique, nous avons eu à cœur de ne pas augmenter la cotisation des collectivités membres depuis 2020. Pour y parvenir, l'équipe de direction du SMGV s'est astreinte à une gestion rigoureuse de nos finances permise par la mutualisation des moyens et une nouvelle organisation qui s'est traduite par la suppression de deux postes d'agent d'accueil et d'entretien. Toutefois, les résultats financiers des deux dernières années m'ont conduit à solliciter du Comité syndical, une légère augmentation de la participation pour 2026 afin de ne pas dégrader davantage les finances de la collectivité.

Le soutien affirmé de l'État dans le cadre du plan de relance né de la pandémie de Covid aura permis de réaliser de nombreux travaux permettant de maintenir nos équipements dans un bon état de fonctionnement. Ces travaux sont nécessaires pour maintenir un bon niveau de fréquentation des aires d'accueil et limiter les stationnements anarchiques. On notera que le taux d'occupation est ainsi passé de 49% en 2019 à plus de 58% en 2025 permettant une progression de 9% des recettes voyageurs.

Le SMGV a également multiplié les partenariats que cela soit avec les services de l'État, les collectivités ou le Centre social Voyageurs 72. Ce travail partenarial se traduira prochainement par l'adoption du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage.

A l'issue de ce mandat, je pense que le SMGV devra poursuivre son travail en ayant à cœur de répondre à quatre actions prioritaires : achever sa départementalisation, poursuivre la rénovation de nos aires en les adaptant au changement climatique, mieux accompagner les élus dans la lutte contre le stationnement anarchique et développer une offre nouvelle pour favoriser l'ancrage territorial des voyageurs.

Les élus et l'équipe du SMGV peuvent être fiers du travail accompli au service d'un territoire et d'une population qui mérite de pouvoir vivre dans les meilleures conditions possibles. Cela n'a pas toujours été simple mais nous sommes parvenus depuis 2004 à faire de la Sarthe, un département exemplaire dans l'accueil des Gens du Voyage.

Enfin, je souhaite remercier les membres du Comité syndical de leur confiance puisque toutes nos délibérations ont été systématiquement adoptées à l'unanimité. Mes remerciements s'adressent également à l'équipe du SMGV conduite par M. Albert LE ROUX car ce bilan est d'abord le fruit de leur travail.



Christophe COUNIL

Président du SMGV

Conseiller départemental de la Sarthe
Adjoint au Maire du Mans



Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage

✉ 24 rue François Monier - BP 30025

72 053 Le Mans cedex 1

☎ 02.43.84.13.60

✉ smgv@smgv72.fr



ACTUALITÉS DU SMGV



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

■ Demande d'adhésion de la Communauté urbaine d'Alençon au SMGV

L'année 2025 a été marquée par une demande d'adhésion de la communauté urbaine d'Alençon qui possède deux aires d'accueil. L'une située à Arçonnay dans la Sarthe, l'autre dans l'Orne à Valframbert.

L'aire d'accueil d'Arçonnay dispose d'une capacité de 8 places (4 emplacements de 2 places) alors que celle de Valframbert compte 30 places (15 emplacements de deux places).

Cette adhésion répond aux préconisations du Schéma départemental pour l'accueil des Gens du voyage puisqu'elle permettra que l'ensemble des aires sarthoises soit géré par un seul interlocuteur.

Par ailleurs, le SMGV a poursuivi ses échanges avec la Communauté de communes des vallées de la Braye et de l'Anille qui envisage la réalisation d'une aire à Saint-Calais.



■ Fermeture des auvents sur l'aire de Mamers

Afin de répondre aux demandes des voyageurs de l'aire de Mamers, le SMGV a réalisé des travaux en régie visant à fermer les auvents. Cette solution économique permet d'assurer une meilleure protection des locaux, notamment en cas de fortes pluies. En effet, des inondations récurrentes affectaient l'ensemble des locaux lors d'intempéries, entraînant des dégradations du matériel électroménager.

■ Le SMGV poursuit son programme d'entretien et de rénovation des installations.

Les systèmes d'assainissement du SMGV, en service depuis la création des aires d'accueil, sont fortement sollicités depuis plusieurs années. Cette situation nous conduit à engager des opérations de réhabilitation des équipements sur plusieurs sites. Ces travaux d'assainissement doivent être réalisés exclusivement par des entreprises spécialisées, afin de garantir des interventions conformes aux règles de sécurité ce qui représente un budget important pour la collectivité.

Roëzé-sur-Sarthe	Remplacement des pompes de relevage	3 417.60 €
Thorigné-sur-Dué	Remplacement des pompes de relevage	3 597.60 €
Bouloire	Remplacement des pompes de relevage	1 828.80 €
La Chartre-sur-le-Loir	Remplacement des pompes de relevage	2 822.40 €
Loué, Cerans-Foulletourte	Remise en état des alimentation électrique suite vol	34 798.80 €
Grand passage Le Mans	Nivellement et rebouchage des ornières du chemin	7 827.60 €



VIE ET GESTION DES TERRAINS



171 629 € DE RECETTES « VOYAGEURS » EN 2025

Aires d'Accueil	Dates d'ouverture ou de re-prise	Composition de l'aire	Taux d'occupation 2025	Évolution n-1	Personnes accueillies	Recettes encaissées
Mulsanne	23/05/2007	15 x 2 places	32.42%	↘	18	2 294,15 €
Roëzé-sur -Sarthe	04/07/2007	13 x 2 places	22.32%	↗	30	1 897,09 €
Saint-Jean-d'Assé	13/08/2007	5 x 2 places	35.29%	↘	21	1 308,29 €
Neuville- sur-Sarthe	04/09/2007	5 x 2 places	99.89%	↗	15	6 373,26 €
Yvré -l'Evêque	01/10/2007	15 x 2 places	66.19%	↘	104	17 731,78 €
Le Mans	24/10/2007	25 x 2 places	65.11%	↗	201	21 075,85 €
Changé	04/12/2007	5 x 2 places	100.00%	↗	10	2 975,53 €
Champagné	17/12/2007	6 x 2 places	71.00%	↗	23	4 166,00 €
Thorigné-sur-Dué	23/03/2009	6 x 2 places	89.91%	↗	29	7 402,39 €
Bouloire	23/09/2009	4 x 2 places	43.90%	↗	17	1 717,04 €
Ecommoy	01/02/2011	5 x 2 places	59.51%	↗	28	2 085,09 €
Cérans-Foulletourte	04/09/2012	10 x 2 places	16.08%	↘	24	195,91 €
Saint-Marceau	01/09/2015	4 x 2 places	80.00%	↘	20	3 387,40 €
Le Lude	01/01/2017	8 x 3 places	27.95%	↘	38	4 625,09 €
Aubigné-Racan	01/01/2017	2 x 2 pl. + 2 x 3 pl.	99.84%	↗	16	4 470,61 €
Vaas	01/01/2017	2 x 2 pl. + 2 x 3 pl.	16.52%	↘	12	1 353,11 €
Montval (Château-du-Loir)	01/05/2018	16 x 2 places	96.28%	↘	82	20 228,78 €
Montval (Montabon)	01/05/2018	5 x 2 places	97.81%	↗	13	6 671,13 €
La Chartre-sur-le-Loir	01/05/2018	8 x 2 places	92.29%	↗	31	7 831,77 €
La Flèche	01/01/2019	6 x 2pl. + 6 x 3 pl.	26.72%	↗	99	3 830,12 €
La Ferté Bernard	01/02/2019	4 x 2pl. + 2 x 3 pl.	94.48%	↘	40	8 463,00 €
Beillé	01/02/2019	6 x 2places	96.85%	↗	33	6 205,45 €
Sablé-sur-Sarthe	01/02/2019	15 x 2places	63.43%	↗	125	13 866,28 €
Parcé-sur-Sarthe	01/02/2019	2 x 2pl. + 2 x 3 pl.	00.00%	↘	0	0 €
Mamers	01/01/2024	10 x 2 places	78.47%	↗	32	4 581,46 €
Bonnétable	01/01/2024	6 x 2pl. + 1 x 3 pl.	80.47%	↗	27	8 215,23 €
Loué	18/04/2024	6 x 2pl. + 1 x 3 pl.	3.11%	↗	13	158,50 €
Grand passage Le Mans	01/05/2019	200 places				6 617,45 €
Grand passage La Flèche	01/06/2020	150 places				1 635,00 €
TOTAL ANNÉE 2025				↗		171 629,76 €



Le taux d'occupation de nos aires d'accueil s'établit à **58.23%** en 2025 soit une augmentation de **4,9** points par rapport à l'année 2024. Il est à mettre en relation avec la forte augmentation de la fréquentation des aires du Mans et de Mamers ainsi qu'avec les actions de lutte contre les stationnements anarchiques.

Les recettes des usagers sont en hausse de plus de 10 000 € et s'établissent 171 630 € ; une hausse directement liée à l'augmentation du taux d'occupations des aires.

Au-delà des recettes « voyageurs », le taux d'occupation est une donnée importante qui conditionne la subvention de fonctionnement versée par l'État. Il est donc important de mener une politique attractive pour les familles pour augmenter leur durée de séjour sur les aires d'accueil. En conséquence, l'équipe du SMGV est très attentive à la maintenance des locaux, l'entretien des espaces verts ou encore la qualité de l'accueil aux familles.

Les tarifs 2025

Pour tenir compte des difficultés financières des nos usagers, nous avons fait le choix en 2025 de limiter la revalorisation de nos tarifs.

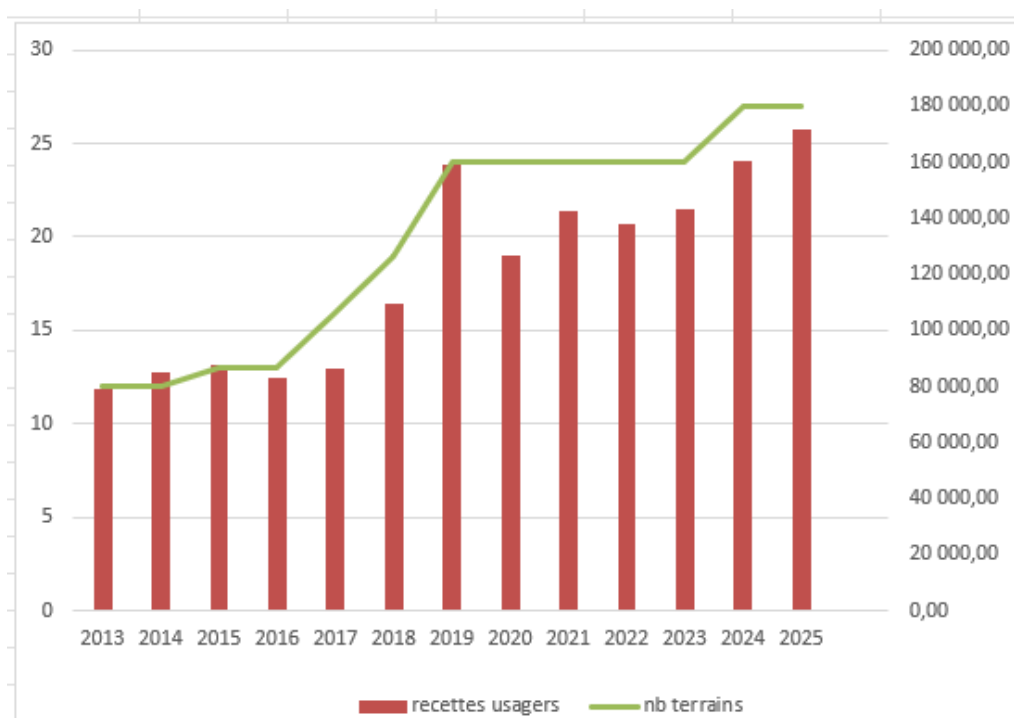
Aires d'accueil

- 1.80 € par nuit
- 0.25 € le kWh d'électricité
- 2.50 € le m³ d'eau

La consommation des fluides est comptabilisée individuellement. A leur entrée, les voyageurs doivent verser une caution de 80€.

Aires de grand passage

- Forfait 20 € / semaine / famille (+2 €)
- Caution 500€



◀ Évolution des recettes des usagers depuis 2013

D'autre part, il convient de rappeler que chaque terrain présente un taux d'occupation qui varie selon des raisons diverses :

- L'augmentation des stationnements illicites pour des raisons économiques ;
- La cohabitation difficile entre certaines familles ;
- La situation géographique de l'aire d'accueil (éloignement des centres de vie) ;
- L'absence de terrain sur les itinéraires de certaines familles ;
- La tendance à la sédentarisation des familles sur les terrains ;
- Le départ de familles sur des terrains privés.

La lutte contre le stationnement illicite doit à ce titre être une préoccupation partagée dans la mesure où une place vide est une place qui ne permet pas de toucher de subvention. Améliorer notre taux d'occupation, c'est aussi augmenter nos recettes.



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



UN RÉSULTAT CUMULÉ DE 63 851,38€

Malgré à la gestion rigoureuse de nos finances par l'équipe de direction du SMGV, nous terminons l'année avec un déficit de fonctionnement de 54 688,06 € ainsi qu'un déficit d'investissement de 122,83 €. En intégrant les résultats antérieurs, le résultat cumulé s'élève à 63 851,38 € et est donc divisé par deux par rapport à l'année 2024.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 728 822 € soit un taux de réalisation de 98,4%. La principale recette du SMGV reste la participation des communautés de communes qui contribuent à hauteur de 1,60 € par habitant. Cette participation est inchangée depuis 2020.

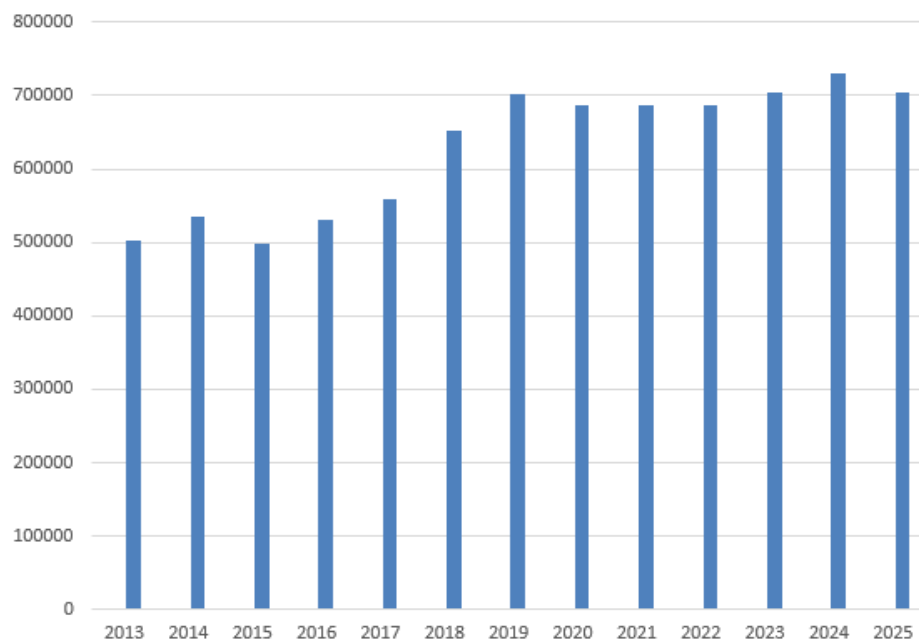
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 783 510 € soit un taux de réalisation de 94,7%. Les charges de personnel représentent la plus grosse part des dépenses de fonctionnement du SMGV. En 2025, nous avons eu des dépenses plus importantes que prévues notamment pour l'entretien des véhicules dont l'âge nécessite des travaux d'entretien plus régulier. Il faut également noter la très forte hausse des redevances d'enlèvement des ordures ménagères qui ont été multipliées par 2,4 depuis 2020.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 728 821,78 €

Participation des collectivités membres	831 639,63 €	48,10%
Aide de l'État à la gestion (ALT)	560 304,71 €	32,411%
Produit de service des usagers	171 629,76 €	9,93%
Opérations d'ordre	101 181,20 €	5,85%
Produit de cession des immobilisations	300,00 €	0,02 %
Atténuation de charges de personnel	10 707,23 €	0,62%
Produits exceptionnels (assurance et EDF)	44 492,89 €	2,57%
Redevance occupation domaine public	6 000,00 €	0,35%
Recettes diverses (FCTVA et impôts)	2 566,36 €	0,15%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 783 509,84 €

Charges de personnel	704 134,98 €	39,48%
Charges à caractère général	717 413,35 €	40,20%
Dotation aux amortissements	215 182,71 €	12,07%
Subvention centre social Voyageurs 72	136 655,46 €	7,66%
Intérêts bancaires	10 123,34 €	0,57%



◀ Évolution de la masse salariale
du SMGV depuis 2013

UNE SECTION D'INVESTISSEMENT EST DÉFICITAIRE DE 122,83€ SUR L'EXERCICE 2025.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 228 315,33€ correspondant pour l'essentiel aux amortissements (94,255%). Les dépenses s'élèvent à 228 438,16 € et correspondent à l'amortissement des subventions reçues (44,29%), les dépenses liées à l'entretien des terrains et aux véhicules (23,94%) et les emprunts (30,47%).

Une section d'investissement qui reste déficitaire de 4 785,31 €.



Albert LE ROUX
*Directeur du SMGV
Attaché territorial*

**L'équipe de direction
est constituée de 4 personnes**



Christophe HARBEY
*Gestionnaire secteur Nord
Adjoint technique territorial*



Virginie DE JESUS MARQUES
*Assistante de direction
Rédacteur principal 2^{ème} classe*



Franck BRETON
*Gestionnaire secteur Sud
Agent de maîtrise*

ÉQUIPE DU SECTEUR NORD - SARTHE

► *8 agents technique et accueil*

Ghislaine BOUHDIT	Matthieu JOUVIN	Christophe LAMBERT
Stéphane TESSIER	Francis CHANAL	Romain JULIEN
Céline VIGNON	Clément JUIGNIER	

► *1 assistant technique : Jonathan JONNEAUX*

ÉQUIPE DU SECTEUR SUD - SARTHE

► *3 agents technique et accueil*

Romuald HAQUIN
Gérard JEAN
Aurélie MAURIER

Le secteur Nord-Sarthe compte **14 aires**

Le Mans, Mulsanne, Yvré l'Évêque, Champagné, Changé, Saint-Jean-d'Assé, Neuville-sur-Sarthe, Thorigné-sur-Dué, Bouloire, Saint-Marceau, Beillé, La Ferté Bernard, Mamers, Bonnétable.

Le secteur Sud-Sarthe compte **13 aires**

Aubigné Racan, Le Lude, Vaas, Écommoy, La Chartre-sur-le-Loir, Montval (Château-du-Loir et Montabon), La Flèche, Roëzé-sur-Sarthe, Cérans-Foulletourte, Sablé-sur-Sarthe, Parcé-sur-Sarthe, Loué.



ASSEMBLÉES



56 ÉLUS COMMUNAUTAIRES SIÈGENT AU COMITÉ SYNDICAL

CdC Le Pays Sabolien

- Titulaires: Nicolas LEUDIÈRE et Michel GENDRY
- Suppléants : Éric DAVID et Pascal LELIÈVRE

CdC Le Val de Sarthe

- Titulaires: Elisabeth MOUSSAY, Julie POIDVIN et Jean-Baptiste LERUEZ
- Suppléants : Patrick RICHARD, Alain LORIOT et Delphine DELAHAYE.

CdC Sud Sarthe

- Titulaires: Nicolas MOURIER et Roland FRIZON
- Suppléants : Catherine DONNE et Ghislaine LEVIAU.

CdC Sud Est Manceau

- Titulaire : Yves-Marie HERVÉ Suppléant : Guy FOURMY

CdC Loir-Lucé-Bercé

- Titulaires : Guy DÉSILES et Hervé RONCIÈRE
- Suppléants: François OLIVIER et Pascal DUPUIS.

CU Le Mans Métropole

- Titulaires: Christophe COUNIL, Florence PAIN, Christian POIRIER, Jean-Yves LECOQ, Freddy VERHAEGHE, Elise POIRRÉE et Didier CHOUTEAU.
- Suppléants: Ludivine MENARD, Mickaël LECOSSIER, Damien FLEURY, Eliane ANDRÉ, Jacky GODEFROY, Sylvianne LUSSON et Gilbert LE CORRE.

CdC Orée Bercé Bélinois

- Titulaire : Bruno RICHER Suppléant : Jocelyne VASSEUR

CdC L'Huisne Sarthoise

- Titulaires : Gaëtan THOMAS et Thérèse MARCHAIS
- Suppléants : Thierry BODIN et Maryse PIANELLO

CdC Le Pays Fléchois

- Titulaires : Claude JAUNAY et Christophe LIBERT
- Suppléants : Michel LANGLOIS et Joël LELARGE

CdC Maine Cœur de Sarthe

- Titulaires : Michel LALANDE et Marie-Claude LEFEVRE
- Suppléants : Alain JOUSSE et Samuel HAMELIN

CdC Le Gesnois Bilurien

- Titulaires : André FROGER, Jacky SURUT et Nathalie CHAILLOUX
- Suppléants : Jocelyne ASSE-ROTTIER, Annick PITARD et Jean-Claude LECOMTE

CdC Haute Sarthe Alpes Mancelles

- Titulaire : Agnès DUBOIS-SCHMITT Suppléant : Jean-Louis CLÉMENT

CdC Le Maine Saosnois

- Titulaires : Patrick MANUEL et Jean-Yves LETAY
- Suppléants : Claude MORIN et Jean-Denis GUIBERT

CdC LBN Communauté

- Titulaire: Dany PARIS Suppléant : Michel BRIFFAULT

- **Membres associés pour Voyageurs 72** : Tatiana DUPONT (Présidente) et Anne-Marie HATTON (Directrice du Centre social).

Réunions du Comité syndical

En 2025, le comité syndical ne s'est réuni à deux reprises :

■ Lundi 24 janvier 2025

- Participation financière des collectivités
- Rapport d'activités 2024
- Compte financier Unique 2024
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2025

■ 21 novembre 2022

- Adhésion C.U. d'Alençon
- DOB 2026
- Décision modificative

Le SMGV, au cœur d'un travail en réseau

Le S.M.G.V. travaille régulièrement avec le Centre social Voyageurs 72. Cette année ce partenariat a permis de créer un chantier « argent de poche » pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Le travail mené avec deux jeunes de l'aire d'accueil de Montval-sur-Loir, des agents du SMGV et des animatrices du centre social a contribué à la création d'un terrain de pétanque sur l'aire d'accueil.

Le SMGV travaille aussi régulièrement avec d'autres services intervenants auprès des gens du voyage tel que l'Inspection Académique, la Direction Départementale des Territoires, différents services de la Ville du Mans et de Le Mans-Métropole, notamment sur les questions de la scolarisation, de stationnements illicites et d'urbanisation.

Le SMGV collabore également chaque fois que nécessaire avec les services de Police et de gendarmerie. Enfin, sur la question des grands passages, le SMGV participe au réseau régional mis en place depuis 2014.